

La procédure et les éléments nécessaires à la demande d'allocation vous seront remis dans le dossier d'entrée, ou éventuellement, en cours d'année.

Pour votre commodité, les paiements sont effectués par **prélèvement automatique** de septembre à juin.

Un contrat de groupe **assurance responsabilité civile-habitation** est pris par la résidence pour tous les étudiants. Le montant devrait être d'environ **23 €/an** pour 2018/2019. Il est prélevé avec la redevance du mois de septembre.

DÉPÔT DE GARANTIE :

Un chèque de 350 € sert de réservation et de dépôt de garantie. Cette somme est remboursée après le départ définitif, si aucune dégradation n'a été constatée dans les chambres et appartements occupés. Un état des lieux à l'entrée dans les lieux et en fin d'occupation des chambres (état des lieux contradictoire).

DIVERS :

L'équipe de la résidence comprend :

- Un directeur,
- Une secrétaire – comptable
- Un agent d'accueil et d'entretien
- 2 agents d'entretien
- Un veilleur de nuit en semaine et les week-ends

La Résidence fait l'objet d'un Règlement Intérieur et d'un Projet de Vie acceptés par tous.

L'affectation des chambres libres se fait par le bureau d'accueil composé de résidents élus, selon des critères stricts définis par la direction en harmonie avec le Projet de vie de la Maison.

APPARTEMENT TYPE :

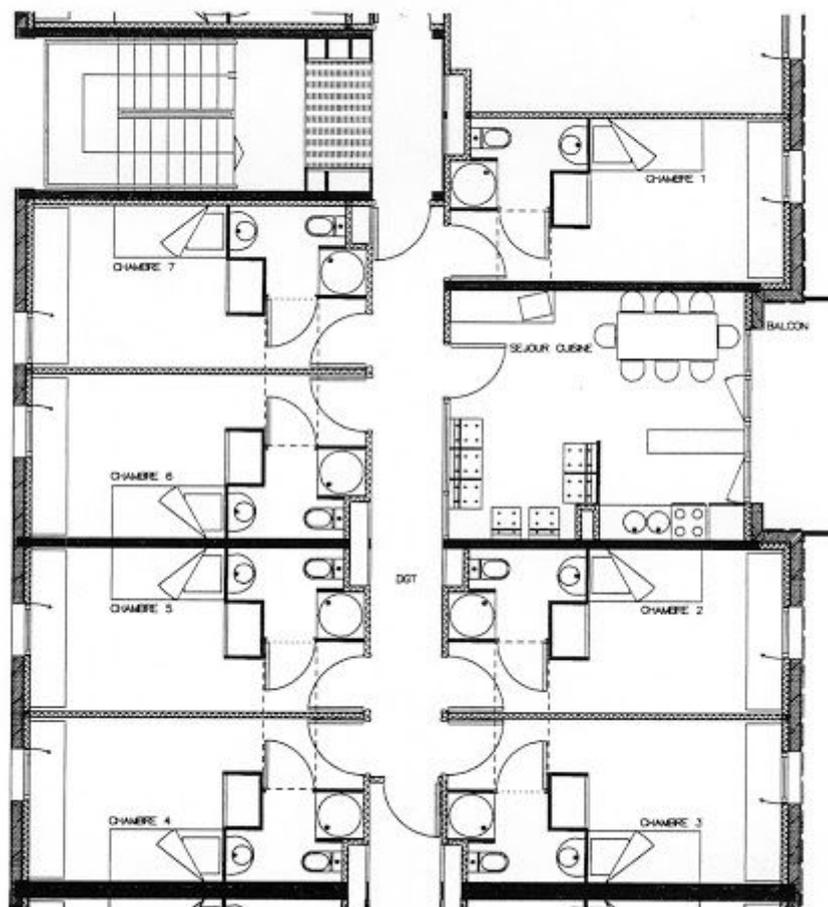


Séjour - cuisine type





Chambre type



Plan type

